

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 4 juillet 2008

N°CP-2008-8-4-14

Service instructeur
Service Habitat et Solidarités Territoriales

Service consulté

Désignation des représentants du Conseil Général au sein du Conseil d'Administration d'Habitats de Haute Alsace

Résumé : Représentation du Conseil Général au sein du conseil d'Administration d'Habitats de Haute Alsace

Le décret n° 2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des offices publics de l'habitat est paru au journal officiel du 19 juin 2008.

Ce décret qui traite notamment de l'organisation et du fonctionnement des conseils d'administration des offices publics de l'habitat précise que les collectivités territoriales ou établissement public de rattachement ont jusqu'au 2 août 2008 pour désigner les membres du conseil d'administration.

Par délibération du Conseil Général du 27 juin 2008, le nombre des membres du Conseil d'Administration d'Habitats de Haute Alsace ayant voix délibérative a été fixé à 23.

Il appartient donc au Département de désigner les représentants du Département au sein du Conseil d'Administration d'Habitats de Haute Alsace à savoir :

6 conseillers généraux (contre 7 actuellement), le nombre de conseillers généraux étant limité réglementairement à 6.

7 personnes qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement, ou en matière sociale ; deux de ces personnes qualifiées devant avoir la qualité d'élus d'une collectivité territoriale du ressort de compétence de l'office.

Il restera ensuite à inviter les associations haut-rhinoises dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées pour qu'elles procèdent à la désignation d'un membre les représentant au Conseil d'Administration d'Habitats de Haute Alsace, et à contacter la Caisse d'Allocations Familiales, l'Union Départementale des Associations Familiales, les associés collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction, les organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le département pour qu'ils désignent leurs représentants au Conseil d'Administration d'Habitats de Haute Alsace.

Charles BUTTNER

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.